



L'ADAMA de Haute-Savoie et la SLMH vous invitent à participer au CONCOURS :



## « Tu choisis ton avenir, tu votes »

### • Objectif :

- L'objectif du Concours est de développer chez les jeunes lycéens une conscience citoyenne active afin de les convaincre de participer aux votes dès l'âge de 18 ans.

### • Finalité

- Réaliser une vidéo d'une **durée de 1'30** maximum, tout format de smartphone et tablette, **valorisant/encourageant le vote chez les jeunes**. Cette vidéo sera en format vertical.

### • Organismes :

- Les associations ADAMA de Haute Savoie (Association des Anciens Maires et Adjointes), et SLMH (Société de Membres de la Légion d'Honneur).

### • Participation :

- Le Concours est ouvert à toutes les classes **de première des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel**.

### • Modalités d'inscription. Retrouvez sur le site : <https://www.adama-smlh.fr>

- **L'intégralité du règlement du concours à lire et accepter**
- **Le formulaire d'inscription en ligne**

### • Enseignant référent.

- Un enseignant référent par classe candidate, sera désigné par le chef d'établissement afin de garantir que la vidéo a bien été effectuée dans le cadre de l'établissement scolaire.
- Son rôle sera d'organiser le concours au sein d'une classe et de sélectionner la/les vidéos à présenter au concours au nom de la classe.
- Les instances représentatives des élèves **comme le Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) et le Conseil de la vie lycéenne (CAVL)**, pourront être sollicités pour la promotion et l'organisation du concours dans chaque établissement.

### • Calendrier :

A partir de mi décembre 2024	Janvier 2025 / Avril 2025	Dès le projet terminé et avant le 30 Avril 2025 minuit	Mai 2025	Juin 2025
<b>OUVERTURE</b>	<b>INSCRIPTION</b>	<b>RESTITUTION</b>	<b>EVALUATION</b>	<b>VALORISATION</b>
<b>Ouverture du concours et mise en ligne du site et des documents.</b>	Avec le <b>formulaire</b> en ligne sur le site et <b>Réalisation</b> De la /des vidéos au sein des établissements.	De/des vidéos par publication sur le site des organisateurs. <b>Chaque vidéo</b> déposée sera accompagnée <b>d'une note d'intention</b> présentant le travail. Le document est présent sur le site.	Une Commission choisie et pilotée par les organisateurs évaluera chacun des projets déposés.	<b>Remise des prix dans les établissements</b>

### • Extraits du Règlement (à retrouver intégralement sur [www.adama-smlh.fr](http://www.adama-smlh.fr)) :

- **La participation au Concours** implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité et ses éventuels avenants notamment au niveau du **Cadre légal**. Aucun élément visuel ne doit comporter d'éléments à caractère politicien, sectaire, diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, xénophobe, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. Aucun produit prohibé ne devra être visible.
- **Le non-respect d'un des points de ce règlement entraînera de plein droit la nullité de la participation**

## • Consentement et atteinte à la vie privée

- Le dépôt des vidéos devra être accompagné du consentement écrit à être filmé de la part de la personne filmée.
- **En cas de personne mineure**, l'autorisation préalable d'être filmée devra être délivrée par son représentant légal. Les formulaires nécessaires sont disponibles sur le site internet des organisateurs.

## • Évaluation des travaux et prix.

- **Le jury dévaluation et de classement des vidéos :**  
Il est composé de représentants des organisateurs, des enseignants et des élèves, ainsi de diverses personnalités choisies parmi les partenaires et donateurs du Concours
- **Quelques critères d'évaluation**
  - *Respect du thème*
  - *Pertinence du slogan*
  - *Originalité du scénario*
  - *L'aspect collectif*
  - *La créativité, l'innovation.*
- **Prix et récompenses**
  - **Le « Grand prix » pour la vidéo classée première**
  - Il comprend une visite du Palais de l'Élysée (pour un groupe de 8 élèves maximum )avec une entrevue avec le Président de la République ou à défaut, une visite au Sénat ou à l'Assemblée nationale avec une entrevue avec le ou la président(e) du Parlement. Il comprend en outre une diffusion de la vidéo dans les médias traditionnels, journaux-télévisions.
  - **Les autres prix :**
  - Les 2ème et 3ème prix comprendront une visite du Sénat, de l'Assemblée Nationale ou des Invalides, avec entrevue avec le ou la présidente du Parlement.
  - Des prix en nature pourront être attribués en fonction des participations qui restent encore à définir avec les partenaires institutionnels et financiers du concours. (la liste et la dotation de ces prix sera diffusée sur le site des organisateurs en début d'année 2025).
  - Les lauréats du concours mais aussi chaque auteur d'une vidéo retenue pour le concours pourra en faire état dans son dossier Parcoursup.
  - Prix par catégorie d'établissement scolaire. Il sera attribué à la vidéo classée première dans chaque catégorie d'établissement : Lycée d'enseignement général, technologique, professionnel et d'apprentissage. (La dotation de ces prix sera diffusée sur le site des organisateurs en début d'année 2025).

## • Documents à retrouver sur le site

- Version complète du règlement
- Formulaire d'inscription en ligne
- Autorisation de participation d'un mineur.
- Note d'intention accompagnant les travaux lors de la restitution